

Lettre d'Entree en Relation - Informations Préalable

Présentation de la société

SARL au capital de 5000 € enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Douai sous le numéro 539 330 480. 100% du capital appartient à E-Courtier, aucune autre entreprise d'assurance et de crédit ne détient des parts de participation du capital de E-Courtier.

De même, E-Courtier ne détient pas de parts de participation d'une entreprise d'assurances ou de crédit.

E-Courtier n'est pas soumis à un lien d'exclusivité avec une ou plusieurs sociétés d'assurances et établissements de crédits. E-Courtier déclare fonder ses conseils sur une analyse des différents produits commercialisés. Le client peut demander à connaître le ou les noms des sociétés. N°TVA intracommunautaire : FR24539330480. Siège social : 22 bis rue d'Arras 59400 CAMBRAI. Tél. 09.50.45.28.98 Gérant : Thierry Lemaire.

CIF, membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI) sous le n°E002953 Carte professionnelle Préfecture de Lille n°2258T Enregistrée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ORIAS : courtier en opérations de banque et services de paiement & en assurance, immatriculé sous le N°ORIAS 12 065 429. Vous pouvez consulter nos informations sur le site www.orias.fr. La société est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cédex 09 - Téléphone : 01 49 95 40 00 - Site internet : www.acpr.banque-france.fr. RCP Assurances Chartis : 2.401.395 pour un montant de 2.000.000 euros

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), vos données feront l'objet d'un traitement informatique nécessaire et indispensable pour l'étude de votre dossier et la mise en place d'un financement.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sur les données vous concernant dont E-Courtier et ses partenaires sont destinataires.

Vous pouvez également vous opposer, sans frais, à l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale. Pour cela, il vous suffit de nous écrire à l'adresse : E-COURTIER, 22 bis rue d'Arras 59400 CAMBRAI, ou d'envoyer un mail sur l'adresse : serviceclient@e-courtier.fr

SERVICE CLIENT

Vous pouvez adresser vos remarques et réclamations par courrier à l'adresse suivante : E-COURTIER SARL, 22 bis rue d'Arras 59400 CAMBRAI. Vous recevrez un accusé de réception sous 10 jours à compter de la réception de votre courrier. Une réponse vous sera apportée dans un délai de deux mois.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Seuls nos partenaires bancaires peuvent décider de l'octroi d'un financement après l'étude et l'acceptation définitive de votre dossier.

Seuls nos partenaires assureurs peuvent décider de l'octroi d'une assurance après acception définitive de votre dossier. Dans le cadre d'une opération de regroupement de crédits, la diminution du montant des mensualités entraîne l'allongement de la durée de remboursement et majore le coût total du crédit. La réduction dépend de la durée restante des prêts rachetés. Pour tout financement relevant du régime de la loi n°2010-737 du 1er juillet 2010, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat de crédit. Pour un financement relevant du régime de la loi n°79- 596 du 13 juillet 1979, vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception du contrat de crédit. Nous vous rappelons qu'une lecture attentive des conditions générales et particulières de crédit et de l'assurance est indispensable.

RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL

Pour l'Assurance-vie et les Placements financiers :

Le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion. La fraction des frais de gestion dont le professionnel est le bénéficiaire est de 50% de ceux-ci.

Pour l'activité Intermédiaire en Opérations de Banque :

Le conseiller perçoit une commission de 1% plafonnée généralement à 1.500 euros par les établissements bancaires. Des honoraires plafonnés à 2.000€ HT sont à verser par le client pour les dossiers d'acquisition, de rachats, réaménagements et pour les dossiers de prêts en investissements locatifs, prêt pour un professionnel et TNS. Ces dossiers complexes et ou en SCI nécessitent un devis préalable sur-mesure. En cas de renonciation sans motif ou si la banque du client propose une offre à coût identique à l'offre obtenue par E-Courtier.fr, le client s'expose à 1.500 euros d'honoraires.

Pour l'activité de mandataire en acquisition d'immobilier ou de parts de SCI :

Le conseiller perçoit une rémunération comprise entre 2.5 et 8% du prix d'acquisition hors frais de notaire. Montant inclus dans le prix d'achat. Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.



Assurance:

Nous sommes Intermédiaires en Assurances, immatriculés auprès de l'Orias et exerçant sous le statuts de Courtier. Vous pouvez retrouver ces informations sur le site de l'Orias à l'adresse : www.orias.fr. Notre Cabinet exerce selon les dispositions prévues à l'article L 520-1-II b du code des Assurances, c'est à dire que nos propositions sont issues du catalogue produits des organismes assureurs partenaires de notre cabinet. Vous pouvez obtenir leur nom sur simple demande. Notre Cabinet exerce selon les dispositions prévues à l'article L 520-1-II c du code des Assurances, c'est à dire que notre proposition est issue d'une étude comparative des contrats proposés sur le marché. Vous pouvez obtenir leur nom sur simple demande.

Notre Cabinet ne détient pas d'actions, de parts de capital social ou de droits de vote d'une compagnie d'assurance ou de ses filiales.

PARTENAIRES

Bouygues Immobilier*, Cérénicimo, cédif, Direct Produit*, Vinci Immobilier, Axa Théma*, Générali, Swisslife*, Primonial*, Vie Plus, Aerios, Axa Banque, BNP*, Caisse d'Epargne*, CIC*, Crédit du Nord*, April*, Autofirst, Groupama PJ, Groupe Zephir, Insured, Solly Azar*, Calao, Inocap*, OTC *Liste des Partenaires et fournisseurs représentant au moins 10% du Chiffre d'Affaires. liste complète sur demande

UN CREDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ETRE REMBOURSE.

VERIFIEZ VOS CAPACITES DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

AUCUN VERSEMENT, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, NE PEUT ÊTRE EXIGÉ D'UN PARTICULIER,

AVANT L'OBTENTION DEFINITIVE D'UN OU PLUSIEURS PRÊTS D'ARGENT.

Le client / Mandant	Le conseiller / E-courtier.fr
Date :	Date :
Signature :	Signature :

Document établi pour : - Id : par